



221/3/

01206

/806.-

The District Commissioner

à

T A N G A .

Tanganyika Territory

Rapatriement Msinambwe  
bt. Bakari.

Monsieur le District Commissioner,

Me référant à votre lettre n° A.2/13/910 du 25/11/1959, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'identité de la nommée Msinambwe bt Bakari est incomplète et n'a pas permis de retrouver son origine.

Afin de pouvoir continuer les recherches, je vous saurais gré de vouloir bien me communiquer les renseignements supplémentaires relatifs à son identité: fille de (père) et de (mère) originaire de (colline) s/chefferie - chefferie - Territoire.

Veillez agréer, Monsieur le District Commissioner, l'assurance de ma considération très distinguée.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

p.o.

POUR LE CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES  
LE CHEF DU 2<sup>ème</sup> BUREAU  
P. BIBOT.-